

Conseil Départemental de la Manche
Information et consultation des acteurs sur l'aménagement de la rue des Isles à Granville

COMPTE RENDU REUNION N°7 – COORDINATION PORTUAIRE
Mardi 18 octobre 2022 – 16 h à 18 h
Salle de réunion CRNG – Boulevard des amiraux granvillais – 50400 GRANVILLE

PARTICIPANTS	REPRESENTANTS	Présents	Excusés	Absents
CD 50	M. MORIN Jean Président du conseil départemental	X		
	Mme GATE Sylvie Vice-Présidente du conseil départemental		X	
	M. TAILLEBOIS Yvan Conseiller départemental		X	
	Mme GAUDRON Audrey Directrice de cabinet		X	
	M. CHAUVEL Frédéric Directeur général des services		X	
	M. ZAMOUTH Olivier Directeur général adjoint Nature & Infrastructures	X		
	M. GAUTIER Stéphane Directeur de la mer, des ports et des aéroports	X		
	M. LEROUX Arnaud Responsable du service portuaire et aéroportuaire	X		
	M. TOUSSAINT Matthieu Directeur adjoint de cabinet	X		
SPL Les Ports de la Manche	M. PILLON Damien - Président de la SPL	X		
	M. LEMAINEN Olivier Directeur de la SPL	X		
	M. LEMAIGRE Lysandre Directeur port de Granville	X		
	M. GALLE Bertrand Maître de port de plaisance			X
Communauté de communes GTM	M. SORRE Stéphane Président	X		
Mairie de Granville	M. MENARD Maire	X		

PARTICIPANTS	REPRESENTANTS	Présents	Excusés	Absents
SAS Port Granville	M. DELATRONCHETTE Philippe	X		
	M. MOREAU Romain	X		
	M. WAGNER Thomas	X		
CRPM	M. LEGUELINEL Didier Co-Président		X	
	M. MONTREUIL Guy Co-Président			X
SNSM	M. CARLI Jean-Pierre Président station Granville-Chausey	X		
	M. HERSENT Yves Patron du canot Notre Dame du Cap Lihou	X		
YACHT CLUB	M. LEZAN Gilles Président	X		
	M. CHARON Benoit Vice-Président Remplacé par M. GUERIN Antoine		X	
APH	Mme DUREL Marie-Pierre Présidente	X		
	M. CLERTE Daniel Secrétaire adjoint	X		
	M. ROSTAING Gilles	X		
CPAG	M. BRIAULT Jean-Luc	X		
	M. MONGIN Gérard		X	
AGPN	M. LECLERC Franck - Président	X		
	M. PAIN Éric Secrétaire	X		
	M. THOMAS Pierre-Marie	X		
CNRG	Mme LEZAN Marie-Mathilde Présidente	X		
	M. SIMON Alexandre représentant M. ROBAEY O.	X		
JOLIE FRANCE	M. BLANCHET Pascal	X		
GRUNE SEC	M. LEGUELINEL Jérôme	X		

Introduction par Monsieur Jean Morin, président du conseil départemental de la Manche :
présentation des principes de la concertation « rue des Isles » en insistant sur l'importance que le nouveau projet soit porté à la connaissance de la coordination avant qu'il soit diffusé dans la presse.

Monsieur Stéphane SORRE, président de la communauté de communes Granville terre et mer :
remerciements pour cette invitation es qualité.

SAS Port Granville :

Monsieur Philippe Delatronchette rappelle que la dernière réunion ayant eu lieu dans la même configuration date du 7 novembre 2019. Il fait un rappel historique depuis 2018 en précisant les impacts du COVID et du changement de municipalité en 2020 qui ont conduit à une délibération en novembre 2021 et au dernier courrier en juin 2022 (qui conclut sur un accord de la mairie sur le projet 2022).

PRESENTATION DU PROJET 2022 AVEC SES NOUVEAUX OBJECTIFS :

Diaporama joint au présent compte rendu.

PERIMETRE (en m ²)	
Ancien	Nouveau
70 000	40 000

Surface des bâtiments (en m ²)	
existants	11 000
conservés	2 800
créés	18 500

Total 21 000 m² de surface de planchers (- 25 %) au lieu de 28 000 m² dans le projet initial.

Description du projet, étage par étage :

- parkings exclusivement en élévation : 2 niveaux de 2 mètres entre rue des Isles et le quai sud (sous la promenade en belvédère), et 4 niveaux de 2 mètres avec entrée-sortie directe sur le boulevard des amiraux (moins de circulation sur la rue des Isles) ;
- salle de Hérel peut être reconstruite dans la partie nord du projet ;
- promenade en belvédère à 5,2 mètres de haut ;
- trouée dans les bâtiments pour offrir des points de vue ;
- nouvel hôtel au nord du projet ;
- trouées en rez de chaussée pour avoir la vue sur les différents bassins ;
- 5 000 m² de surface végétalisée ;
- deux lieux de manifestation au milieu du quai du port du Hérel et devant le Marité ;
- vue dégagée vers le large depuis la haute ville ;
- ateliers phares et balises restent sur la surface actuelle ;
- 170 m² pour le Marité ;

- création de box de remisage pour vieux gréements ;
- 4 100 m² d'activités non commerciales ;
- 5 000 m² de commerces nautisme ;
- 6 000 m² d'hôtels ;
- la surface des restaurants et cafés passerait de 800 m² à 1 200 m².

Au stade actuel, le projet n'est pas architectural mais juste une étude de faisabilité.

Présentation de la capacité programmatique avec l'état actuel, le projet 2020 et le projet 2022 :

- augmentation des surfaces affectées à des activités en lien avec la mer ;
- 75 % des espaces ne sont pas construits ;
- constructions limitées à un niveau 0 + 2 étages.

Point sur le calendrier

2023	bilan de la consultation
	développement du projet architectural
	commercialisation
	demande de permis de construire
2024	obtention du permis de construire
	préparation des travaux
	début des travaux
2025 et 2026	réalisation des travaux
2027	fin des travaux

Interrogation de Monsieur Stéphane SORRE, président de la communauté de communes Granville terre et mer, sur les places de stationnement : au global, les 615 places deviennent 933 places - Parkings relais programmés au niveau des accès à Granville ?

Intervention de Monsieur Jean Pierre Carli, président de la station SNSM Granville-Chausey, sur les locaux SNSM : le bâtiment n'est pas inclus dans périmètre SAS mais rien n'exclut une éventuelle extension à moyen terme.

Précisions de la SAS Port Granville : les niveaux bas des bâtiments tiennent compte de la montée des eaux - Plus de stationnement souterrain - A l'abri d'une submersion.

Nombre de place un peu juste ? réponse SAS Port Granville : il n'y en a jamais assez – l'objectif de développer les parkings relais et les navettes est partagé avec la municipalité et la communauté de communes GTM. Il s'inscrit dans la politique du PLU qui s'impose et qui cherche à développer les transports en commun.

Discussion autour des arasements et des pentes des futures voiries : à finaliser entre les arrières de l'hôtel du Hérel et la transition du parking du Hérel - Station de dépotage des carburants peut-être à modifier car possible difficulté d'accès pour le camion-citerne.

Demande de faire pivoter le futur hôtel pour le mettre parallèle au boulevard des Amiraux :
Réponse de SAS Port Granville : cela masquerait le cône de visibilité vers la haute ville.

Si un projet ne se fait pas, quid de l'autre ? : réponse de Monsieur Jean Morin, Président du conseil départemental de la Manche : la grande question qui demeure : quand pourra-t-on commencer les travaux portuaires ?

Le projet portuaire est le projet porteur dans lequel s'insère la rue des Isles. On ne peut pas avoir le projet de la rue des Isles sans avoir l'extension portuaire - « je reprends les engagements de Monsieur Lefèvre : il n'y a pas de remise en cause du projet d'extension promis ».

Les études sont en cours afin que le futur port du Hérel ne soit pas plus inconfortable en termes d'agitation et de courantologie que l'actuel.

Le planning est difficile à établir à ce jour.

Impact sur la chaîne du froid pour les bulotiers par suite du départ annoncé de Sofrilog au 21 décembre 2022 ?

Réponse à venir (réunion le soir même entre les différents acteurs).

Discussion sur les futures autorisations d'occupations temporaires (AOT) - Durée – risques :

Le statut juridique est celui d'occupations sur l'ensemble du zonage du port. Des AOT vont être proposées à partir du 1^{er} janvier 2024 en attendant la réalisation du projet de la SAS port Granville. Obligation d'information et de publicité autour de ces AOT à délivrer. La société publique locale (SPL) des ports de la Manche souhaite délivrer ces AOT directement aux exploitants intéressés sans intermédiaire comme il peut y avoir aujourd'hui (l'amodiatore sous-loue parfois à un exploitant actuellement). Le cahier des charges des appels à candidature est finalisé. Il est en cours de relecture par un avocat. La durée de ces AOT sera à définir précisément entre la SPL des ports de la Manche et la SAS Port Granville en fonction du planning de construction des différents bâtiments (autour de cinq ans comme déjà évoqué en conseil portuaire de juin 2022).